

## Extrait des délibérations

du Conseil Général

N° CG  $2007/\Gamma - 2e/O3$ Séance du 15 BEC.

REÇU A LA PRÉFECTURE 1 8 DEC. 2006

# BUDGET PRIMITIF 2007 INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU TOURISME

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, en date du 13 novembre 2006
- VU l'avis des Commissions Réunies du Conseil Général, en date du 12 décembre 2006

## APRES EN AVOIR DELIBERE

## DECIDE:

- de valider le nouveau dispositif relatif aux sentiers de découverte, à savoir :
  - > les sentiers de découverte issus des démarches GERPLAN sont pris en compte par le Service Environnement et Agriculture au titre des crédits dédiés à cette politique, à un taux bonifié de 40 %, avec un plafond de dépense subventionnable de 45.600 €, sous condition que les projets soient novateurs et prennent en compte les enjeux environnementaux identifiés dans les GERPLAN.;
  - ▶ les sentiers de découverte non pris en compte au titre des GERPLAN continuent à être pris en compte au titre des crédits tourisme, selon les modalités antérieures, à savoir subvention à hauteur de 20 % des travaux, avec un plafond de dépense subventionnable à hauteur de 45 600 € HT.
- d'adhérer à l'association Rhin Vivant à compter du 1er janvier 2007, et de s'acquitter à ce titre pour l'année 2007 d'une cotisation de 20 €;

## • de désigner :

- > M. Frédéric STRIBY, Président de la Commission « Actions et relations internationales », en tant que représentant titulaire au sein de l'association Rhin Vivant ;
- M. Alphonse HARTMANN, Président de la Commission « Economie, tourisme, université et recherche » en tant que représentant suppléant au sein de l'association Rhin Vivant.
- d'inscrire au titre du BP 2007 les crédits suivants :
  - > Programme F 41 Promotion Touristique

#### En investissement:

- \* une autorisation de programme à hauteur de 1 310 000 €
- \* un crédit de paiement de 2 658 080 €

## En fonctionnement:

\* un crédit de fonctionnement de 588 100 €.

## > Programme F 042 Maison de l'Alsace à Paris

#### En investissement:

\* un crédit de paiement de 600 000 €

### En recettes:

\* un crédit de 300 000 €

#### En fonctionnement:

\*un crédit de 35 000 €

## > Programme F 045 Bioscope

#### En investissement:

\* un crédit de paiement de 2 251 000 €

## En fonctionnement:

\* un crédit de fonctionnement de 200 000 €

Ces différents montants sont ventilés conformément aux tableaux joints en annexe 1 à 4.

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions d'attribution des aides à l'hôtellerie avec les maîtres d'ouvrage ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des autorisations de programme, des crédits de paiement et des recettes votés ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'adoption de la nouvelle convention de partenariat avec l'Office National des Forêts sur les aménagements touristiques en forêts domaniales.

REÇU A LA PRÉFECTURE

1 8 DEC. 2006

